

**Avis d'entrée en vigueur
du Règlement 1108-19**

AVIS AU PUBLIC est par le présent donné par la soussignée, greffière de la Ville de New Richmond, que le Conseil municipal a adopté, lors de sa séance du 5 août 2019, le règlement suivant :

Règlement 1108-19 concernant les limites de vitesse sur la rue Robertson

Le Règlement 1108-19 est déposé au bureau de la municipalité où toute personne peut le consulter pendant les heures normales d'affaires. Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à New Richmond,
Ce 7^e jour d'août 2019

Céline LeBlanc
Greffière